

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/09/2019

Dossier complet le :

26/09/2019

N° d'enregistrement :

2019-4286

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur des Champs Francs à PORNIC (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CO-MAITRISE D'OUVRAGE - cf annexe obligatoire n°1

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'ensemble des parcelles concernées par le projet d'aménagement du secteur des Champs Francs représente environ 5,3 ha (terrain d'assiette compris entre 5 et 10 ha).
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	La surface de plancher projetée est d'environ 22 000 m ² (comprise entre 10 000 et 40 000 m ²). L'ensemble du projet d'aménagement prévoit la réalisation d'environ 477 stationnements dont 348 stationnements ouverts au public.
6. Infrastructures routières. a)	De plus, le projet prévoit la création d'un rond point et bretelles d'accès/sortie sur la RD 213 (< 10 km).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Trois maîtres d'ouvrages (L'entreprise POINT.P, la SARL LA GUERCHE chez SOCOMETAL et le groupe JEULIN) souhaitent aménager le site des Champs Francs à Pornic, dans le département de la Loire-Atlantique. Cet aménagement s'étend sur une superficie d'environ 5,3 ha. -> Nature du projet Point.P : Création d'une nouvelle agence (magasin et stockage) et démolition du site actuel. Hauteur de bâtiments => Stockage : 8 m ; bureaux avec partie R+1 : 7,5 m sinon 6,5 m. 24 places de parking (personnel et clients sont prévues au projet dont 15 ouverts au public (10 ERP + 5 autres places dans la cour de matériaux). -> Nature du projet SARL La Guerche : prévoir la création d'un centre d'activités au nord du site des Champs Francs, le long de la RD213, afin de favoriser le développement économique local (Construction de nouvelles cellules d'activités, de commerce et d'entrepôts, aménagement de la connexion avec le nouveau rond-point, restructuration de la friche commerciale démolition et/ou modification, création de voiries, parkings, espaces verts). Hauteur de bâtiments => Parties en extension : 8,50 m. Environ 283 places de parking seront créées (ouvertes au public). -> Nature du projet Groupe Jeulin : création d'environ 120 logements collectifs répartis en 4 bâtiments (R+2+Attique) et de 13 maisons individuelles (R+1), aménagement de voiries, stationnements (120 pour les logements + 50 places publiques en requalifiant la rue existante) et liaisons douces.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du secteur des Champs Francs permettra notamment de:

- Favoriser le développement économique local ;
- Créer une nouvelle agence (Point.P) sur le site actuel en phase avec le nouvel accès depuis la RD213 ;
- Restructurer la friche commerciale de l'ancien Leclerc. Création de façades nobles ;
- Accueillir des nouveaux habitants : le projet du groupe JEULIN envisage la réalisation d'environ 120 logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

-> Projet Point.P : Création d'une nouvelle agence (magasin et stockage) et démolition du site actuel.

-> Projet SARL La Guerche : Construction de nouvelles cellules d'activités, de commerce et d'entrepôts, aménagement de la connexion avec le nouveau rond-point, restructuration de la friche commerciale démolition et/ou modification, création de voiries, parkings, espaces verts.

-> Projet Groupe JEULIN : création d'environ 120 logements collectifs répartis en 4 bâtiments (R+2+Attique) et de 13 maisons individuelles (R+1), aménagement de voiries, stationnements et liaisons douces.

Il convient de référer à l'annexe 8.2 Notice explicative qui développe davantage le projet dont l'aménagement paysager (cf. §.7 Présentation du projet).

-> Création d'un rond point et bretelles d'accès/sortie sur la RD 213 : Aménager la connexion avec le nouveau rond-point entrée-sortie le long de la RD 213, pour permettre l'accès à la future zone commerciale et d'activités, assurer l'accès au stationnement et permettre la fluidité des circulations des véhicules et des poids lourds. Il convient également de se référer à l'annexe 8.2 Notice explicative qui développe davantage ce point [esquisses, description, comptages, ...] (cf. §7. Présentation du projet => § 7.4 Aménagement routier).

POINT.P et SARL LA GUERCHE => Durée prévisionnelle des travaux : 1 an // Planning prévisionnel : 2021

GROUPE JEULIN => Durée prévisionnelle travaux : 5 ans environ (phasage des travaux) // Planning prévisionnel : PC 2020 et travaux fin 2020 à 2025

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien des équipements publics (voirie, réseaux, espaces verts, ...)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à : Permis de construire / permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir (dans certaines zones), dossier Loi sur l'Eau au titre du code de l'environnement (Régime de déclaration ; Rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
D'après le plan cadastral de la commune de Pornic, le projet concerne les parcelles n°4, 5, 6, 65, 107 37, 79, 78, 81, 232 et 231 de la section AZ (feuille 177 AZ)	Les parcelles concernées représentent une superficie de 53397 m ² soit environ 5,3 ha.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Champs Francs,
PORNIC (44)

Coordonnées géographiques¹

Long. - 2° 10' 9 6 " 95 Lat. 47° 12' 50" 10

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un classement acoustique des infrastructures de transports terrestres existe sur le territoire communal de Pornic. Sont concernées en partie : RD13, RD213, RD286 et RD 75. Le projet est concerné par la RD 213.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire des Zones Humides (annexe 5.4 du PLU de Pornic), la zone du projet se trouve en dehors de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pornic est uniquement concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) suivant : Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) « Baie de Bourgneuf Nord » pour l'aléa « Recul du trait de côte et de falaises – Par submersion marine ». Toutefois, il convient de préciser que la zone d'étude n'est pas concernée par les zonages réglementaires « submersion marine ». Absence de PPRT et pas d'autres PPRN. Ce PPRT a été prescrit le 14/02/2011 et approuvé le 13/07/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, une partie du projet se trouve sur le site "SODIPOR-E.LECLERC" (parcelle AZ n°4) où a été exploité une station-service (1985-2015). Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé et a mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures et BTEX au droit des cuves enterrées. Lors des travaux de démantèlement des cuves, les terres impactées ont été excavées et évacuées en filières adaptées. Une analyse de la qualité des eaux souterraines en aval de l'ancienne station service a été réalisée et n'a pas mis en évidence d'anomalie.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se situe hors site Natura 2000. Toutefois, il convient de noter la présence de la ZPS et la ZSC "ESTUAIRE DE LA LOIRE – BAIE DE BOURGNEUF" à environ 1 km au sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Signalons que les sites classés les plus proches sont : le site "LE CHATEAU ET SES ABORDS" qui se trouve à environ 950 m au sud du projet et le site "Corniche NOEVEILLARD" qui se situe à environ 1,2 km au sud du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui (notamment : terrassements, fondations, parking en sous-sol pour le Groupe JEULIN) Donnée précise non connue à ce jour
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui (utilisation de terre végétale notamment pour le Groupe JEULIN) Donnée précise non connue à ce jour
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du caractère fortement anthropisé du site du projet, les enjeux peuvent être considérés comme limités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact ni sur les habitats, ni sur une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données au vu du caractère fortement anthropisé du site d'étude et au faible impact du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il convient de noter que la zone d'étude est fortement anthropisée (ancien centre Leclerc, surfaces bétonnées, ...) De plus, précisons que d'après le Registre parcellaire Graphique, aucune zone agricole ne sera impactée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) vis à vis de la RD 213 et d'une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel). Précisons que la RD 213 longe le nord de la zone d'étude. La canalisation de matières dangereuses passe à environ 1,1 km au nord-est du projet. L'ICPE la plus proche du site d'étude est localisée à environ 1,1 km au sud-est du projet : il s'agit de l'ICPE "SOUFFLET (MOULINS)" (Enregistrement, Non Seveso).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pornic est concernée par les risques naturels suivants : Inondation par débordement de cours d'eau (commune concernée par l'AZI des fleuves côtiers, aléa : inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau), inondation par submersion marine (PPRL), tempête, séisme (aléa modéré) et enfin par le risque mouvement de terrain (PPRN Mouvement de terrain) (éboulement/effondrement de falaise). D'après le PLU (annexe 5.8 risque inondation/submersion), la zone d'étude n'est pas concernée par ces risques. De plus, aucun mouvement de terrain n'est répertorié sur la zone du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra des trafic pendant la phase travaux (véhicules de chantiers ponctuels le temps de l'aménagement des terrains) et pendant sa phase d'exploitation (centre d'activités et opération de logements). Toutefois, il convient de rappeler qu'auparavant l'enseigne Leclerc occupait la partie ouest du site du projet et que le Groupe Point P occupe la partie Est.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La RD 213 qui longe le nord de la zone d'étude est classée en voie bruyante de catégorie 2. En ce sens, les nouveaux bâtiments respecteront la réglementation en vigueur concernant le bruit et les nuisances sonores envers le voisinage. Horaires d'ouvertures et de livraison : [POINT.P] 7h30-12h / 13h30-18h (lundi au vendredi) et 9h00 – 18h00 (samedi) et [SARL LA GUERCHE] 7h30 – 12h / 13h30-18h (Lundi au Vendredi). Des mesures seront prises vis à vis du bruit (cf. 6.4)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements créés engendreront de faibles émissions lumineuses liées à l'éclairage urbain à mettre en place. Ces émissions resteront limitées et existent déjà puisque le projet se situe en continuité de l'urbanisation existante.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des rejets d'eau pluviales qui, après avoir été tamponnées dans l(es) ouvrage(s) qui sera(ont) créé(s) rejoindront le milieu récepteur. Les éléments détaillés seront présentés dans le dossier Loi sur l'Eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des effluents : eaux usées et eaux pluviales. Des études seront menées par les maîtres d'œuvre afin de répondre à la problématique de la gestion des eaux usées dans le cadre des projets techniques en cours. Des éléments sont aussi présentés dans l'annexe 8.2 Notice explicative (§6. Réseaux => 6.1 Eaux usées et eaux pluviales) Toutefois, les éléments détaillés seront présentés dans le dossier Loi sur l'Eau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit notamment l'implantation d'environ 120 logements. De ce fait, des ordures ménagères seront générées et collectée par le service adéquat.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le règlement graphique du PLU de Pornic, une trame spécifique (entité archéologique) couvre la moitié Ouest de la zone d'étude : 350/44 131 0055 / Pornic / Le Sandier / Les Champs Francs / ferme / Second Age du fer (Source : annexe 5.5 du PLU). De plus, d'après l'Atlas des Patrimoines, la partie ouest de la zone d'étude se trouve en "zone de sensibilité archéologique (30/05/2018 - DRAC)". Enfin, précisons que l'ensemble du territoire de Pornic se trouve en "zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA)". Point détaillé dans l'annexe 8.2 Notice explicative (§.5 et § 4.2.3).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il convient de signaler que la majorité du site d'étude présente un caractère urbanisé et anthropisé (friche commerciale de l'ancien Leclerc et enseigne Point P). D'autre part, il est important de souligner qu'aucune zone agricole ne sera impactée par la mise en place du projet (RPG 2017).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit sur un secteur très anthropisé d'un ancien supermarché. Des dispositions constructives adaptées sont prévues pour éviter les nuisances sonores au niveau des habitations. En effet, la RD 213 qui longe le nord de la zone d'étude est classée en voie bruyante de catégorie 2. En ce sens, le projet intégrera les prescriptions d'isollements acoustiques demandées.

Mesures liées au bruit qui seront en plus prises : ->Partie "Point.P" : Démarche de remplacement progressif des chariots élévateurs thermiques par des modèles électriques. Le nouveau bâtiment par sa position et sa hauteur servira de protection anti-bruit pour les nuisances routières de la route bleue. -> Partie "SARL LA GUERCHE" : Création d'un mur antibruit si quai de livraison à moins de 15 m des logements. ->GROUPE JEULIN : Pas de nuisances spécifiques car habitat. Trafic modéré < 1000 véh/j [Calcul = 120 (logements) * 2,5 (hab) * 4 (trajets) * 0,8 (part véh)]

De plus, il convient de souligner qu'une étude de trafic sera réalisée sur la zone du projet (simulation dynamique). Par ailleurs, précisons l'estimation suivante => POINT.P : 30 PL/jours et 150 VL/j (flux majoritaire tôt le matin). SARL LA GUERCHE => 5 PL/j et 300 VL/j.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

8.2 Notice explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **RENNES**

le, **26/09/2019**

Signature

*Pierre Yvelin
vous la SPRZ laquette*

regis receu
Point P sas Trouillard
POINT P
Matériaux de Construction
TROUILLARD
SAS au capital de 6 579 000 euros
4 Bd Jean Moulin ZO de Mallevé
BP 70605 - 44006 NANTES CEDEX 1
RC NANTES 855 602 369
Tél. 02 40 38 42 42 - Fax 02 40 38 42 00

PERFORMANCE PROMOTION ATLANTIQUE
1 Avenue des Lions, bât. Les 3 Lions - Hall A
44800 SAINT HERBLAIN
Tel. 02.40.50.54.17
Siret 529 783 046 - APE 4110 R

Bruno DABINER